ÉTVDES

La prison et ses aumôniers

Jean-Louis Reymondier, Jean Cachot

Dans Études 2009/9 Tome 411, pages 189 à 200
Éditions S.E.R.

ISSN 0014-1941
DOI 10.3917/etu.113.0189
Date de mise en ligne : 04/09/2009

Article disponible en ligne à l'adresse
https://shs.cairn.info/revue-etudes-2009-9-page-189?lang=fr





Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour S.E.R..
Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.
Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

S.E.R. | Téléchargé le 19/05/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 88.176.82.86)

La prison et ses aumôniers

Jean-Louis Reymondier* et Jean Cachot**

Au regard d'un déclin important de l'influence de l'Eglise dans la société – baisse continue de la pratique religieuse, raréfaction d'un clergé vieillissant, mise en cause de la parole hiérarchique, etc. –, l'aumônerie des prisons va discrètement et sereinement son chemin. Nous voudrions ici dire ce que les aumôniers de prison constatent dans leur fréquentation régulière des prisonniers et comment ils analysent leur rôle.

Le sens de la peine de prison

La délinquance est la manifestation la plus apparente d'une dégradation des relations sociales et économiques, mais c'est le phénomène des incivilités, plus que les violences elles-mêmes, qui provoque la dégradation du lien social. Le sentiment d'insécurité s'installe durablement. Le délinquant est réduit à un risque dont il faut se préserver. Pour se protéger, la solution est d'enfermer massivement et pour longtemps, même au prix de l'injustice. La prison assume clairement un rôle de contrôle et d'isolement de ces populations à risque

*Diacre, aumônier national des prisons.
**Prêtre, aumônier de prison.

supposé élevé. Elle est comme une poubelle où on jette les gens à problèmes dont la société ne sait que faire. Pour une sécurité réelle, suffit-il d'envoyer des messages sécuritaires à une opinion inquiète ?

Alors que le service public pénitentiaire doit favoriser la réinsertion sociale des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, les objectifs essentiels de la prison restent la sécurité et l'absence d'évasion. On incarcère un nombre record de personnes et la délinquance ne diminue pas, preuve que notre système pénal est essentiellement punitif.

On prive des moyens de se responsabiliser ceux à qui on demande de se prendre en main comme preuve de leur volonté de réinsertion. En confinant la personne détenue dans une situation infantilisante et déresponsabilisante, l'enfermement la confirme dans le sentiment que, de la prison, « on ne s'en sort jamais ».

Toute personne que la justice condamne est considérée coupable de ses actes délictuels ou criminels. A ce titre, la société va lui demander de reconnaître sa responsabilité et d'en payer le prix. Cela ne peut avoir de sens qu'à la condition qu'on n'enferme pas cette personne dans ses méfaits, qu'on ne la réduise pas à son délit ou à son crime.

Plus qu'une simple privation de la liberté, la peine de prison est un véritable châtiment, la plupart du temps sans proportion avec le pourquoi de l'incarcération. Son efficacité restera toujours à prouver. Si elle s'avère nécessaire au fonctionnement de la société pour que « justice soit faite », il ne faudrait plus l'envisager comme la peine de référence, mais comme la sanction du dernier recours, une exception. Trop de personnes sont incarcérées qui pourraient être punies autrement, sans dommage pour la société et pour leurs victimes, et avec des chances moins aléatoires d'une réinsertion au terme du parcours de la peine.

La prison marque de façon indélébile, particulièrement ceux qui n'étaient pas préparés à la subir. Les dégâts sur les familles stigmatisées par cette honte sont toujours graves, et ce, quelle que soit la durée de la peine. La détention provisoire, qui devrait être exceptionnelle, est encore utilisée à l'encontre de beaucoup de personnes pour lesquelles des mesures de contrôle judiciaire ou éducatif suffiraient largement.

Les délinquants sexuels représentent près du tiers des personnes détenues en maison d'arrêt. Rackettés, menacés,

S.E.R. | Téléchargé le 19/05/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 88.176.82.86)

exclus ou s'excluant d'eux-mêmes de toutes les activités pour se protéger, ils subissent une véritable double peine.

En prenant en charge tous ses besoins, la prison enferme la personne dans une dépendance totale et lui impose des conditions de vie qui, à la longue, lui font perdre son identité. Cela ne peut que susciter une opposition désespérante. Pour qu'il ait une véritable chance de réinsertion, il importe que le détenu reste une personne avec des projets, une volonté de construire son avenir, un espoir. Sans perspective de réinsertion et de réconciliation, la peine s'apparente à une élimination pure.

Seuls celles et ceux qui subissent la prison la connaissent. De quelque lieu de détention qu'on écoute, les personnes détenues disent toutes en substance la même chose : les prisons sont indignes, la réinsertion n'est qu'un mot vide de sens, la seule « réussite » de la prison est de casser les personnes, définitivement si la détention dure trop longtemps. Les aumôniers qui entendent toutes ces confidences le savent et pensent qu'il n'est pas possible de laisser les choses en l'état.

Les personnels de surveillance, exerçant leur métier dans ce monde désespéré, en subissent le mal-être. Privés du droit de grève, ils ont exprimé leur malaise par des manifestations devant les portes des prisons au début du mois de mai. Les a-t-on écoutés ? Ils s'estiment mal aimés par leurs concitoyens. Quel que soit le fondement de ce sentiment, on doit reconnaître que, troisième force de sécurité de la nation, ils ne bénéficient pas de l'estime dont on gratifie militaires et policiers. Le sort des personnes détenues et celui des surveillants sont étroitement liés. L'amélioration des conditions de travail des personnels va de pair avec une autre organisation des conditions de détention, plus respectueuse de la dignité humaine.

Comment alors comprendre que, pour répondre aux revendications des surveillants, la Garde des sceaux ait proposé un ralentissement du rythme de la mise en œuvre des règles pénitentiaires européennes ? Alors qu'il s'agit de donner davantage de moyens pour conformer nos pratiques professionnelles en matière carcérale à celles des autres pays européens, on décrédibilise l'avancée que l'administration pénitentiaire a initiée.

Les aumôniers nationaux musulman, protestant et catholique ont exprimé publiquement leur désapprobation de cette remise en cause.

S.E.R. | Téléchargé le 19/05/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 88.176.82.86)

Comment ne pas s'indigner du report de l'examen de la loi pénitentiaire par l'Assemblée nationale alors que, quelques mois plus tôt, on demandait au Sénat de l'étudier en urgence. On perçoit bien que, si le gouvernement et la représentation nationale ont fait d'une politique sécuritaire aux relents populistes une priorité, ils ne se soucient guère de la situation de ceux qu'on enferme et de ceux qui les surveillent.

Les alternatives à l'incarcération devraient être appliquées à tous les condamnés à de courtes peines. Nous avons maintes fois suggéré que cela pourrait concerner les condamnés à une peine maximale de six mois : ils sortent de prison plus démunis qu'ils ne l'étaient quand ils y sont entrés. Comment, dans ces conditions, indemniser les victimes, payer ses amendes ou un retard de pension alimentaire ? Une courte peine arrête un processus de formation en cours, la personne perd son travail et presque toutes chances d'en trouver un autre à sa sortie…

Les peines de substitution à l'incarcération ou les aménagements de peines qui permettent de limiter les effets désocialisants de l'incarcération sont peu utilisés et leur évolution est même à la baisse.

Les députés auront-ils l'audace de les promouvoir lors de la discussion de la loi pénitentiaire ?

Le concours de l'aumônerie

Le monde carcéral est un monde de misères et de sourdes violences face auxquelles personne ne peut se prévaloir d'avoir la clé d'une quelconque solution. Faute de moyens, de personnels, faute de compréhension pour les délinquants et d'attention pour la prison de la part de la société ambiante, l'administration pénitentiaire se sent plutôt esseulée. Aussi sollicite-t-elle et apprécie-t-elle le concours de tous ceux qui interviennent avec elle au service des prisonniers. A ce titre, l'aumônerie est un partenaire utile de la paix en détention et de la réinsertion, et reconnu comme tel. Il arrive que parfois nous ayons le sentiment d'être mieux reconnus par l'administration pénitentiaire que par des communautés chrétiennes très imprégnées de réflexes sécuritaires. Hors les murs de la prison, même dans des paroisses, on comprend mal comment nous faisons œuvre utile pour la société en participant

S.E.R. | Téléchargé le 19/05/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 88.176.82.86)

à la réinsertion des condamnés. En ce domaine, nos partenaires des équipes associées, chrétiens engagés de la paroisse du lieu de la prison, peinent à faire entendre que les détenus attendent d'être reconnus à leur retour à la vie normale non pas pour ce qu'ils ont été, mais pour ce qu'ils sont devenus ou toujours appelés à devenir.

Ainsi, au cours de sa longue histoire qu'a inaugurée Saint Vincent de Paul, l'aumônerie a-t-elle fait sa place dans le monde carcéral : la présence des équipes d'aumônerie et leur travail ne sont remis en cause ni par les personnels ni par la population pénale. Les aumôniers vont et viennent dans la détention, entrent librement dans les cellules où ils sont bien accueillis, voire attendus, même par des personnes qui n'ont aucun attachement à l'Eglise. Et sans rien apporter d'autre que notre présence et notre écoute. Notre but n'est pas de convertir, mais la gratuité de notre service reste toujours à manifester, l'envie bien compréhensible des personnes détenues de nous utiliser ne désarmant jamais. Il arrive que nous soyons sollicités par des surveillants pour visiter tel ou tel qu'ils estiment mal en point ou démoralisé. Il nous faut même être auprès des « indéfendables » que sont les détenus pour délits ou crimes sexuels ou les agresseurs d'enfants, rejetés de tous, y compris des autres détenus. Reconnaître et lutter contre le pire d'un homme ne justifient pas qu'on ignore le meilleur qu'il porte en lui. Nous sommes donc là, ayant à cœur d'être fidèles aux personnes qui font appel à nous et savent nous accueillir de leur mieux. C'est vrai que nous avons le « beau rôle », puisque nous sommes attendus et que nous ne sommes mêlés en rien aux contraintes de la sécurité.

L'aumônerie travaille donc dans une institution laïque dont elle a appris à respecter la spécificité, aussi la tentation du prosélytisme n'effleure-t-elle pas ses membres. Nous expérimentons chaque jour combien la laïcité peut se révéler une chance, le garant d'une vraie liberté, la seule contrainte qu'on nous impose étant de respecter la règle pénitentiaire qui s'applique à tous ceux qui interviennent en milieu carcéral. Nous sommes d'autant mieux accueillis dans la prison que nous savons que nous n'y sommes pas chez nous. Nous n'avons donc pas à nous imposer sans cesse et vainement pour exister ou nous faire reconnaître, et nous n'apparaissons pas comme des donneurs de leçons au nom d'une prétendue supériorité du spirituel chrétien. Nous faisons plutôt l'expérience avec les prisonniers d'une fraternité dans ce que notre commune

S.E.R. | Téléchargé le 19/05/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 88.176.82.86)

humanité a de magnifique et d'abîmé. Aussi bien, si nous sommes des collaborateurs de l'administration pénitentiaire, quelles leçons pourrions-nous donner, et de quelles réussites de réinsertion pourrions-nous nous prévaloir ? La plupart de ceux qui fréquentent l'aumônerie et ses célébrations arrêteront leur pratique religieuse dès la porte de sortie de prison franchie. Certains même reviendront en prison, la vie ne leur ayant guère laissé de chances de réussir leur sortie. Il se dit parfois que la seule vraie issue de la prison, c'est la récidive !

Un apport original

Les aumôniers sont des femmes et des hommes, laïques ou religieux, des diacres et des prêtres qui partagent à responsabilités égales les différentes tâches du ministère. Ils se répartissent la visite individuelle dans la cellule du prisonnier ou un bureau ou un parloir, l'animation des groupes d'aumônerie, souvent appelés groupes bibliques, les célébrations. C'est dans ces groupes d'aumônerie qu'on s'essaie à la fraternité des enfants de Dieu, dans le contexte carcéral exacerbé du chacun pour soi. Dans chaque équipe, l'évêque a nommé un responsable dont la mission est de vérifier que l'ensemble des tâches est assuré.

A l'instar de celui des aumôneries des autres cultes, notre ministère spirituel est garant de la liberté religieuse en prison, dont le cadre est défini par la loi du 9 décembre 1905 et les modalités déterminées par le Code de procédure pénale. Ce dernier situe les interventions des aumôneries dans les actions de réinsertion. Cela se traduit pour l'aumônerie catholique dans la contribution au maintien du sens de sa dignité chez une personne incarcérée et à ce que la peine qu'elle subit ait du sens. Aussi l'institution doit-elle accompagner le désir de s'en sortir du détenu et lui en donner les moyens, car personne n'a vocation à rester enfermé. La prison est faite pour en sortir. La peine n'est pas de l'ordre de la vengeance, mais elle peut être le travail qu'un homme fait sur lui-même pour retrouver sa vocation d'être libre et responsable de ses actes. A cet égard, notre apport est original et trouve tout naturellement sa place à côté des autres acteurs institutionnels ou bénévoles de la réinsertion. En rappelant la dimension spirituelle de tout être humain, le respect qu'il se doit et qui lui est dû parce que tout coupable reste fille-fils

S.E.R. | Téléchargé le 19/05/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 88.176.82.86)

de Dieu, toujours plus grand que son délit ou son crime… Ce faisant, nous ne justifions ni n'excusons aucun acte malveillant, encore moins l'irréparable. La libération dont nous avons à témoigner dans le monde carcéral, c'est la « liberté des enfants de Dieu » dont le slogan ne saurait être « après la pluie le beau temps ». La réinsertion est pour nous déjà et aussi entrée dans la démarche de la responsabilisation et du pardon. Notre réflexion sur le pardon, avec l'apprentissage à l'écoute, est une constante de notre réflexion et une dimension incontournable de notre formation.

Pour la majorité de ceux qui la subissent, la prison est une exclusion et elle est subie comme telle. Or, il y a dans l'initiation chrétienne l'expérience d'un mourir au monde, à l'instar du grain de blé jeté en terre, comme promesse de vie. Le prisonnier fait une expérience concrète et forte de mort – la prison est un « tombeau » – où la résurrection peut n'être que du rêve pour supporter ou fuir une réalité parfois insupportable. Quelle promesse de vie dans un lieu de mort ? Quelles promesses de libération pour des personnes enfermées pour longtemps ? Quelle liberté dans un univers de non liberté ? Que transmettre qui redonne confiance, qui donne envie d'espérer ? La Bible nous est souvent demandée, peut-être parce que, dans l'expérience carcérale, son poids d'expérience humaine est particulièrement tangible. Elle autorise la révolte, la colère, l'abandon à une confiance inouïe, elle permet de relire ses échecs et sa condamnation, elle autorise l'espoir d'un pardon, elle suggère une présence dans le vide cellulaire, une complicité avec les pauvres de la Bible, avec l'enfant prodigue et les autres pécheurs pardonnés, et même avec le Serviteur condamné…

Le besoin de fraternité des victimes

« Et les victimes, vous y pensez ! » nous rappelle-t-on souvent. Vouloir réparer le mal fait aux victimes semble devenu l'essentiel du droit de punir. L'exercice de la justice, dans la sérénité, demande au contraire la juste appréciation des faits, la reconnaissance et le respect des droits de chacun et la guérison de tous. On ne peut séparer les trois partenaires de l'action de justice : à la victime la réparation, au condamné la resocialisation, à la société la restauration du lien social.

S.E.R. | Téléchargé le 19/05/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 88.176.82.86)

Les victimes n'ont pas à être les otages de nos peurs, elles ont surtout besoin de solidarité pour faire que leur douleur ne se change pas en haine.

Les aumôniers ont appris à mieux considérer les victimes d'infractions pénales, grâce notamment aux associations qui les soutiennent. Le même drame a scellé leur destin de victimes à celui des coupables et les a enchaînées à eux jusqu'à ce qu'un improbable et souvent même impossible pardon n'arrive à les en libérer vraiment. En fait, elles attendent moins une revanche que des réponses à ce qu'elles ont subi, que leur drame serve à quelque chose, et d'abord qu'un coupable reconnaisse sa culpabilité. Comme tous les souffrants, elles sont très seules et ont besoin de reconnaissance et de fraternité pour ne pas sombrer dans la révolte ou le désespoir. Elles ne comprennent pas et acceptent mal qu'il faille être coupable pour mériter la compassion, celle des chrétiens en particulier. Il ne manque pas de chrétiens pour assister les personnes incarcérées et leurs familles. Il en faudrait d'autres en plus grand nombre auprès des victimes et de leurs proches parce que les aumôniers de prison ne peuvent pas être en même temps avec les victimes et avec les coupables. Face au durcissement de l'opinion et à la radicalisation du discours de certaines victimes et de leurs proches, l'Aumônerie catholique des prisons a récemment rendu publique sa conviction qu'en accompagnant les coupables nous rendons service aux victimes, même si ce service reste modeste et limité.

Des constats et des propositions

Grâce à la bonne connaissance que nous acquérons des personnes détenues en les visitant régulièrement, celle des personnels que nous côtoyons souvent très amicalement, nous participons sans complexe au débat de société sur la prison et sa finalité. Notre contribution n'est nullement complaisante, elle se veut à la fois critique et constructive : on ne peut pas fermer les yeux sur la misère d'établissements vétustes, la violence carcérale dont les plus faibles font les frais, la surpopulation des maisons d'arrêt et la dangereuse promiscuité qui en découle, les suicides dont on parle tant et sans doute mal. Nous constatons que si la condition carcérale est trop dépersonnalisante, elle peut aboutir à victimiser les coupa-

S.E.R. | Téléchargé le 19/05/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 88.176.82.86)

bles, au détriment d'une prise de conscience du mal subi par leur(s) victime(s) Ainsi avons-nous formulé des propositions concrètes sur la loi pénitentiaire en gestation depuis si longtemps. Il arrive souvent que nos avis soient attendus, voire sollicités, et telle et telle de nos propositions retenues.

Robert Badinter disait : « Plus vous entassez des gens dans les prisons, plus vous augmentez l'insécurité de demain. Le traitement carcéral nourrit le mal, plus qu'il le guérit. » La surpopulation est liée à l'augmentation du nombre des condamnations et de la longueur des peines. L'entassement cellulaire engendre l'insupportable tension de la promiscuité et la perte de toute intimité qui rendent illusoire tout travail de réinsertion.

La surpopulation retentit gravement sur les conditions de travail des personnels de surveillance. Elle empêche le développement des activités et des mesures qui préparent la réinsertion des prisonniers, engendre la détérioration des conditions de salubrité, favorise le développement de la violence à laquelle les groupes les plus vulnérables sont les plus exposés : délinquants juvéniles, criminels sexuels, délinquants occasionnels…

En France, environ une personne sur mille est incarcérée[1]. Si aujourd'hui les prisons françaises hébergent environ 63 000 détenus, les prospectives du ministère de la Justice en annoncent 10 000 de plus pour la prochaine décennie. La construction de nouveaux établissements élargit le nombre de places disponibles et en améliore la qualité. Si le remplacement de certains établissements vétustes comme à Lyon, à Béziers ou ailleurs était nécessaire, on ne pourrait s'empêcher de penser que l'augmentation du nombre de places ne pourrait que conduire à une politique pénale plus répressive, comme les Etats-Unis l'ont montré avec un taux d'incarcération six fois supérieur à celui de notre pays[2].

Les jeunes des banlieues sont surreprésentés en prison. Ils paient le prix fort de l'échec des politiques d'insertion. La prison est à leur égard un instrument de neutralisation d'exclus à risque. Elle les ancre surtout dans le sentiment qu'ils sont irrémédiablement rejetés et dans leur révolte qu'on risque de rendre dangereuse, parce que sans issue : pour eux, la prison est d'abord la motivation et l'école de leur vengeance à venir. Ils sont en prison la proie facile des manipulations et des radicalismes.

La prison est l'aboutissement inéluctable de la trajec-

1. Au 1er juin 2009, 68 344 personnes étaient sous écrou (63 277 personnes détenues) : 16 412 prévenus détenus, 44 739 condamnés détenus, 4 500 condamnés placés sous surveillance électronique, 997 condamnés en placement à l'extérieur, et 1696 condamnés en semi liberté. Le nombre de places opérationnelles en détention était de 53 024. Il y avait moins de 48 000 personnes détenues au 1er juin 2001 (source : Administration pénitentiaire).

2. 2 310 984 personnes incarcérées au 1er juin 2008 (source: US Department of Justice).

S.E.R. | Téléchargé le 19/05/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 88.176.82.86)

toire d'exclusion de la majorité de ceux qui la subissent. Elle accélère une disqualification qui prédispose à y revenir et les conditions faites aux libérés les poussent à la récidive. Pour les indigents, l'après libération est souvent un retour à la case départ de la pauvreté. Comment réduire significativement la criminalité sans mettre en œuvre une réelle politique sociale de prévention ?

A crimes ou délits égaux, « plus on est pauvre, plus on a de risque de rentrer plus tôt en prison, plus on a une détention rigoureuse, mais aussi plus on sortira tard de prison », comme si les pauvres étaient coupables du délit de pauvreté !

Ce contexte de pauvreté engendre des solidarités, mais surtout la débrouille ou magouille et l'illégalité, il conduit à des pratiques aliénantes ou dégradantes pour ceux qui ont à les subir. Grâce au Secours Catholique, les chrétiens apportent leur contribution à la lutte contre l'indigence que mènent en prison les services sociaux et des associations de bénévoles.

Nous nous efforçons d'intégrer aussi concrètement que possible les personnes détenues dans les responsabilités de notre ministère. Nous constatons qu'ils s'y investissent progressivement, car c'est pour eux une manière de se prendre en charge. Nous sommes les témoins étonnés, plus que les initiateurs, de vraies solidarités qui se manifestent dans nos groupes : elles sont le plus fort témoignage, et souvent le seul, que peut donner l'aumônerie lors la détention où règne « le chacun pour soi ».

Bonne nouvelle pour les pauvres

Afin de mettre en pratique notre conviction que l'Esprit qui anime le cœur de tous n'est la propriété de personne, nous ne demandons pas à quelqu'un s'il est chrétien ou désire le devenir quand il fait la demande de bénéficier des activités proposées par l'aumônerie, nous l'accueillons là où il en est de son histoire, avec son crime ou son délit dont nous n'avons rien à savoir. Nous lui donnons ainsi l'occasion de satisfaire sa curiosité ou d'entrer dans une démarche de recherche de foi, et toute liberté d'en sortir s'il voulait voir ailleurs ou autre chose. Dans l'Evangile, n'y avait-il pas place pour tout le monde, y compris l'autre larron que la communauté de destin avec celui du Christ en croix n'a même pas amené à la

S.E.R. | Téléchargé le 19/05/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 88.176.82.86)

conversion ? Il n'est déjà pas si facile de faire entendre, même aux personnes incarcérées, que le Christ a comparu, accusé comme eux devant un tribunal, qu'il a été condamné à mort et exécuté sous les regards hostiles de la foule ; que dans sa communauté de destin avec les réprouvés, il n'a pas mis entre parenthèses sa divinité, mais qu'il l'a manifestée, bouleversant toutes nos idées reçues sur la conception que nous nous faisons naturellement de Dieu et de sa Toute-Puissance.

Compte tenu du lourd contexte de l'incarcération, il nous faut souvent faire preuve d'imagination pour répondre aux questions et sollicitations de nos « paroissiens » : les aumôneries sont des lieux où se cherche la foi et où s'expérimentent des expressions autres, voire inédites, de cette recherche. En ce domaine, nous avons toute liberté d'inventer, pourvu que soit sauvegardée la qualité des célébrations qu'il convient d'adapter aux personnes et aux lieux. Nous vérifions que l'Evangile peut être bonne nouvelle pour les pauvres parce qu'ils en sont les destinataires privilégiés. Chacun de nous saurait dire, avec souvent une once de naïveté, tout ce que lui apportent des personnes détenues ou l'intensité de l'attention et la qualité des longs silences pendant les célébrations en prison : « c'est tellement mieux que dehors ! », se plaisent à dire nos invités des célébrations. C'est vrai que la célébration avec des personnes à la conscience souvent lourde peut être une fête où on peut célébrer le moment présent, le simple être-là, lui donner son poids d'éternité autant que faire se peut, justement parce qu'il n'y a rien à promettre pour demain. N'empêche que la routine et sa monotonie nous guettent et peuvent nous trouver comme partout ailleurs !

L'aumônerie n'a vraiment nul besoin ou envie de se morfondre sur la perte de l'influence des Eglises, la diminution de la pratique religieuse et la raréfaction des candidats pour le ministère : il y a presque un aumônier pour cent personnes détenues et un taux de participation à ses activités que lui envierait un animateur de paroisse. Pour que l'aumônerie soit ou reste lieu d'écoute, de dialogue et de fraternité, ses intervenants se forment régulièrement, conscients de la difficulté et du sérieux de la tâche. Se mettant en cause continuellement, ils se disent généralement heureux et chanceux d'avoir été appelés à ce ministère et de l'avoir accepté.

Pour terminer, gardons en mémoire saint Vincent de Paul, le premier aumônier officiellement nommé, à la parole

S.E.R. | Téléchargé le 19/05/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 88.176.82.86)

toujours bien avisée : « Ne vous occupez pas des prisonniers si vous ne consentez pas à être leurs sujets et leurs élèves. Ceux que nous appelons des misérables, ce sont eux qui nous doivent évangéliser et convertir. Après Dieu, c'est à eux que je dois le plus. »

Jean-Louis Reymondier
et Jean Cachot

S.E.R. | Téléchargé le 19/05/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 88.176.82.86)